

appuyer, à savoir que l'on convoque les représentants des diverses provinces du Canada, car je crois, tout comme le gouvernement, que des questions de cette importance, qui ont trait à l'évolution constitutionnelle du pays, doivent être étudiées au moyen de délibérations et dans un esprit d'unité.

LES AFFAIRES EXTÉRIEURES

ESSAIS NUCLÉAIRES—DEMANDE DE DÉCLARATION CONCERNANT LES INSPECTIONS SUR LES LIEUX

A l'appel de l'ordre du jour.

M. W. H. Herridge (Kootenay-Ouest): Je voudrais poser une question au secrétaire d'État aux Affaires extérieures. Le ministre a-t-il des renseignements à nous donner sur la très importante déclaration faite récemment par le premier ministre Krouchtchev, qui se déclare disposé à examiner la question de l'inspection sur place des essais nucléaires au moyen de ce qu'on appelle les boîtes noires?

L'hon. Howard C. Green (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Il a été publié hier ou avant-hier un échange de notes entre le président Kennedy et le premier ministre Khrouchtchev à ce sujet. Ces notes présentent un grand intérêt et, si la Chambre le désire, elles pourraient être imprimées en appendice au hansard.

En bref, il semble qu'on se soit entendu en principe sur le fait qu'un arrêt des essais nucléaires s'appliquant aux essais souterrains devrait faire l'objet d'un contrôle comportant les modalités suivantes: (i) systèmes nationaux de détection; (ii) existence de stations sismologiques automatiques dans diverses régions, y compris les territoires des puissances nucléaires, dont s'occuperait un personnel international; et (iii) un certain nombre d'inspections sur place. Le point principal à régler est le nombre d'inspections sur place qui seraient autorisées. L'Union soviétique en propose deux ou trois et les États-Unis en voudraient huit ou dix. Les négociations se poursuivent à Washington et nous espérons que ces questions pourront être réglées sans délai. Il est à noter que les représentants du Royaume-Uni assisteront aux entretiens de demain.

Un accord sur ce sujet important n'est peut-être pas très éloigné. Nous avons souligné à maintes reprises l'énorme importance d'un traité sur la suspension des essais nucléaires, tant pour la santé publique que comme première étape dans la voie d'une réduction des armements. Un accord entre l'Est et l'Ouest dans ce domaine aiderait beaucoup à préparer les esprits à un accord plus large sur le désarmement et peut-être sur d'autres questions. Nous sommes convaincus que le président Kennedy, le premier ministre MacMillan et le premier ministre Khrouchtchev s'en rendent compte et qu'en dépit des divergences ac-

tuelles, l'immense bénéfice pour l'humanité tout entière d'un traité sur la suspension des essais nucléaires ne leur échappera pas.

(Plus tard)

M. l'Orateur: A l'ordre! Après la réponse donnée par le secrétaire d'État aux Affaires extérieures, j'ai oublié de demander à la Chambre si elle consentait à faire imprimer au compte rendu certains documents dont le ministre a parlé et dont il avait demandé l'impression. La Chambre accorde-t-elle son consentement?

Des voix: D'accord!

[Note de l'éditeur: Voir le texte susmentionné à l'appendice A.]

(Traduction)

LE PLAN DE COLOMBO—CRITIQUES AU SUJET DE LA DIMINUTION DE LA CONTRIBUTION CANADIENNE

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Hubert Badanai (Fort-William): Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser une question au secrétaire d'État aux Affaires extérieures. Un ancien administrateur du Plan de Colombo a reproché au gouvernement canadien d'avoir réduit sa contribution au Plan. Le ministre pourrait-il dire à la Chambre si le gouvernement canadien a l'intention de rétablir sa contribution au même niveau que dans le passé?

L'hon. Howard C. Green (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur l'Orateur, peut-être l'honorable député...

M. l'Orateur: A l'ordre! L'honorable député demande au ministre de commenter la déclaration d'une personne étrangère à cette Chambre. Je pense donc qu'il aura compris que, de ce fait, sa question est irrecevable.

MINISTÈRE DES POSTES

CONSTITUTION D'UN SECTEUR POSTAL UNIQUE POUR LES VILLES DE LA TÊTE DES LACS

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Hubert Badanai (Fort-William): Je voudrais poser au ministre des Postes une question dont je lui ai donné avis. Les municipalités de Fort-William et de Port-Arthur ont-elles demandé au ministre à former désormais le même secteur postal; dans le cas de l'affirmative, le gouvernement a-t-il étudié le problème?

L'hon. Ellen L. Fairclough (ministre des Postes): Cette proposition m'a été soumise par les municipalités en cause et appuyée par leurs chambres de commerce. Le problème est à l'étude.